

Autor(en): **Golay, Jean**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **3 (1945)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

L'expression « réforme de structure » est non seulement à l'ordre du jour, mais elle paraît jouir d'une faveur toute particulière. On en parle partout et rares sont les articles de revues ou de journaux consacrés à l'étude d'un problème économique ou social qui n'y font pas allusion. L'homme politique use et abuse de l'expression, il y trouve une formule heureuse, bien faite pour frapper ses auditeurs ou ses lecteurs ; l'économiste en fait son leitmotiv ou le brandit comme un spectre, suivant qu'il souhaite un changement fondamental de notre économie basée sur le système de la propriété privée ou qu'il est partisan du statu quo.

Certes, nous vivons à une époque particulièrement favorable à des changements de l'ordre économique établi ; nous sommes entrés dans une phase où le rythme de l'évolution humaine paraît se précipiter alors que nous avons déjà connu d'autres périodes plus stables, plus équilibrées, qui faisaient penser à un ensemble harmonieux, dont le mouvement était à peine perceptible. Aujourd'hui, il faut prendre position.

L'expression de « réforme de structure » implique l'idée d'une modification profonde, d'un bouleversement de ce qui existe, lequel peut se faire par des moyens légaux, ou au contraire, être provoqué brutalement, par des procédés violents au service parfois d'une passion aveugle.

Que s'agit-il de réformer ? Nous ne pouvons pas rester indifférents devant cette question ; nous avons le devoir d'y répondre, ou tout au moins de savoir ce que veulent certains réformateurs. Mais là ne s'arrête pas notre tâche. Nous devons étudier les méthodes qui nous sont proposées pour opérer pratiquement telle ou telle réforme économique ou sociale. Se refuser à un tel examen serait se mettre dans son tort : preuve ou même aveu de faiblesse, ou d'indifférence.

C'est dans cet esprit que nous avons consacré ce numéro de la *Revue économique et sociale* à quelques questions touchant de près ou de loin au problème de notre structure économique. Dans certains milieux, on est enclin à penser que tout doit être changé dans nos institutions. On préconise des transformations complètes, totales, voire le renversement des rapports qui existent actuellement entre le capital et le travail ; on considère le principe de la propriété privée comme suranné, dépassé par les événements et on voudrait lui substituer le principe de la propriété collective, comme si cette notion était tout à fait nouvelle ; ces mêmes milieux seraient prêts à y voir une panacée à tous les maux, à toutes les injustices sociales, à tous les abus commis par un régime ayant fait du principe de la propriété privée la base fondamentale de presque toute sa structure économique.

C'est précisément là que nous nous arrêtons. La critique de notre régime nous paraît reposer sur une confusion entre l'institution elle-même et les hommes qui en ont abusé. Récemment, dans une conférence sur les trusts, l'orateur paraissait ignorer tout des raisons économiques qui ont présidé à la création des holdings, ne voyant dans ces institutions qu'un instrument entre les mains d'une « certaine finance » qui devait en profiter aux seules fins de servir ses intérêts personnels et égoïstes. Certes, les holdings et les trusts sont de vastes organismes qui assurent à leurs dirigeants des pouvoirs extrêmement puissants et parfois redoutables. Si des excès ont été commis, ce n'est pas que l'institution soit criticable en soi, mais bien plutôt que certains hommes ont fait prévaloir avant tout leurs intérêts particuliers, souvent au mépris de certaines règles de fair play et d'honnêteté. Faut-il en conclure qu'à la société financière ou à la société anonyme, doit être substituée une institution nouvelle qui supprimera tous les abus ? Nous pensons qu'il serait moins préjudiciable au pays de maintenir ce qui existe en y apportant certains amendements, certaines transformations, plutôt que de vouloir tout bouleverser, sans s'inquiéter des destructions et des pertes effectives qu'entraînerait à n'en pas douter le décalage provoqué par une rupture subite et totale de notre structure économique.

Au nombre des méthodes préconisées aujourd'hui pour lutter contre les abus que nous avons relevés, la nationalisation des entreprises paraît remporter de très nombreux suffrages dans

plusieurs pays. Le premier article de la *Revue* est consacré à ce problème. Si les nationalisations se justifient pour certains secteurs économiques, il serait dangereux de vouloir les généraliser : d'abord parce qu'elles conduiraient infailliblement à la politisation de l'économie et ensuite parce que — pour reprendre une phrase d'un récent discours prononcé par M. van Acker, premier ministre belge, socialiste : « L'Etat est mauvais industriel et mauvais commerçant. ¹ »

Afin d'éviter l'aventure des nationalisations, spécialement pour un pays dont l'industrie est avant tout exportatrice et l'économie dépendante de l'étranger, deux ou trois spécialistes en matière économique et juridique se sont efforcés de rechercher les transformations qui pourraient être apportées à la S. A., sans en modifier la structure fondamentale, pour répondre aux désirs de ceux qui réclament une cogestion entre le « capital » et le « travail ». C'est à ce projet de réforme qu'est consacré le deuxième article de fond.

Toutefois, dans certaines contrées de l'Europe, des réformes profondes se sont révélées nécessaires pour améliorer le rendement de la terre et permettre au petit paysan d'accéder à la propriété : à ce titre, l'expérience roumaine nous a paru très intéressante. Elle fait aussi ressortir les différences considérables qui existaient il y a peu d'années encore entre le paysan roumain et le paysan suisse.

Enfin, sous la rubrique bibliographique, nous avons consacré une analyse détaillée à l'ouvrage de M. L. Maire, de Genève, qui se propose de dépasser le stade du salariat par une formule plus humaine de la condition de l'ouvrier.

Jean GOLAY.

¹ Sans doute faut-il entendre ici « l'Etat » tel qu'il existe dans un régime démocratique, où pratiquement seules les entreprises peu prospères ou même déficitaires lui ont été confiées. Cela a été le cas en Suisse pour les chemins de fer dont la situation financière était médiocre au moment du rachat par la Confédération. En revanche, certains Etats totalitaires ont bien réussi dans le domaine de la gestion des entreprises, mais pour deux raisons : *a)* toutes les entreprises ont été étatisées, donc non seulement les mauvaises, mais aussi les bonnes ; *b)* cela a pu se faire moyennant l'aliénation totale de la liberté économique et politique ; ce que nous ne saurions admettre.